



Samedi 28 Mars 2026

Partager  

La Lettre Enquête, tous les samedis, c'est gratuit. Il suffit de vous inscrire [ici](#).

COULISSES.

Nestlé : des révélations journalistiques au beau milieu d'un procès

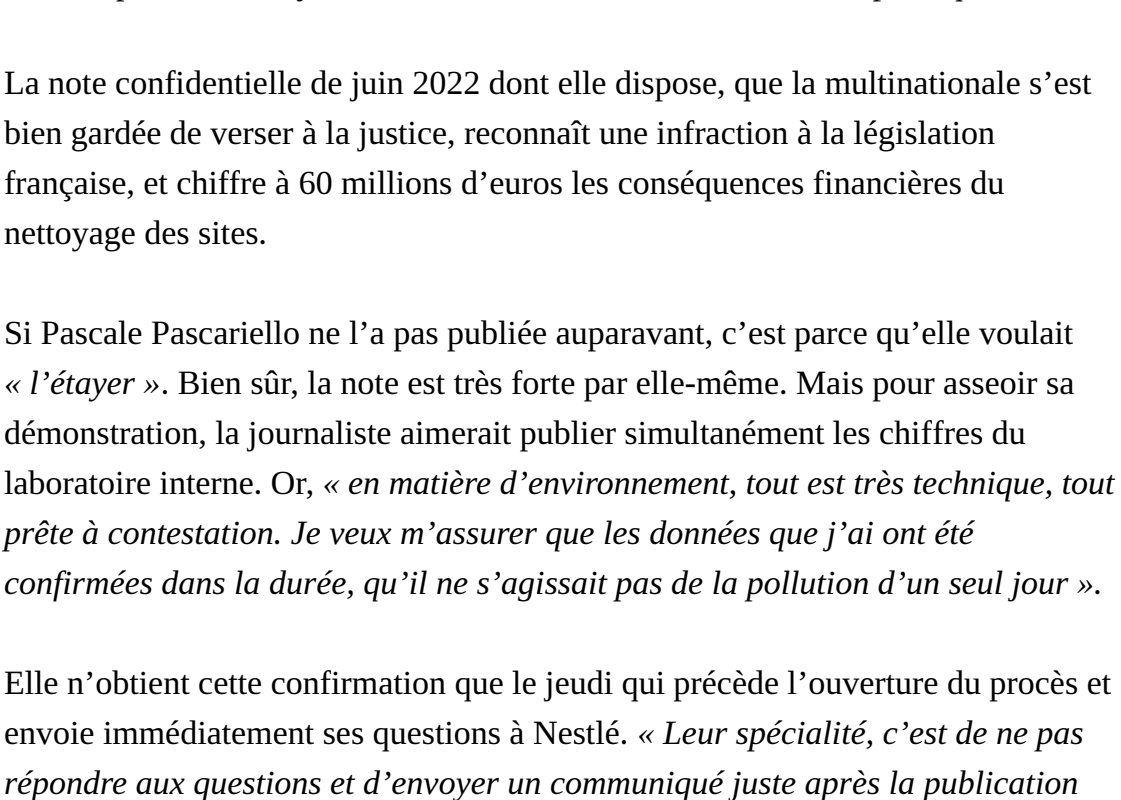
Par **Michaël Hajdenberg**, coresponsable du pôle Enquête.
enquete@mediapart.fr

Le cas de figure est rare. Cette semaine, à Nancy, Pascale Pascariello a changé le cours du procès des décharges de Nestlé en publiant des informations jusque-là inconnues du tribunal.

Cela fait plus de cinq ans que *Mediapart* travaille sur ces décharges, ces 470 000 mètres cubes de déchets autour de Vitte, leurs conséquences potentiellement désastreuses pour la santé et l'environnement.

Le procès tant attendu par les associations locales a enfin débuté lundi. Mais il a commencé par un coup de théâtre. En raison de vices de forme dans la procédure, le tribunal a décidé d'écarter les analyses de pollution réalisées par des experts indépendants, qui relevaient des taux de particules de microplastiques exorbitants : jusqu'à 1,7 million de fois supérieurs à ceux relevés dans la Seine.

Les représentants des associations sont stupéfaits, le procureur sonné : l'accusation est vidée de sa substance. Le parquet demande un renvoi immédiat du procès, le temps de procéder à de nouvelles analyses indépendantes. Le tribunal refuse. Le procès doit commencer.



Mais Pascale Pascariello n'est pas venue à Nancy les mains vides. Depuis quelque temps, elle travaille sur des documents internes à Nestlé qu'elle s'est procurés au cours de l'année écoulée. D'une part, une note confidentielle interne. D'autre part, des analyses du laboratoire de Nestlé sur les microplastiques.

La note confidentielle de juin 2022 dont elle dispose, que la multinationale s'est bien gardée de verser à la justice, reconnaît une infraction à la législation française, et chiffre à 60 millions d'euros les conséquences financières du nettoyage des sites.

Si Pascale Pascariello ne l'a pas publiée auparavant, c'est parce qu'elle voulait « l'étayer ». Bien sûr, la note est très forte par elle-même. Mais pour asseoir sa démonstration, la journaliste aimerait publier simultanément les chiffres du laboratoire interne. Or, « *en matière d'environnement, tout est très technique, tout prête à contestation. Je veux m'assurer que les données que j'ai ont été confirmées dans la durée, qu'il ne s'agissait pas de la pollution d'un seul jour* ».

Elle n'obtient cette confirmation que le jeudi qui précède l'ouverture du procès et envoie immédiatement ses questions à Nestlé. « *Leur spécialité, c'est de ne pas répondre aux questions et d'envoyer un communiqué juste après la publication pour contester. Mais là, comme parfois, ils me font miroiter des éléments de réponse, me promettent des relevés précis, et bien évidemment, je ne peux pas me permettre de publier sans cela. Alors j'attends.* »

Au bout d'un moment, dans ce type de situations, les journalistes sont obligés de fixer une date limite. Car oui, on peut accorder des délais supplémentaires, être compréhensifs : les mis en cause ne sont pas toujours disponibles, ils doivent parfois faire des recherches dans leurs archives, réunir des documents. Mais il ne faut pas non plus nous prendre pour des benêts et nous balader. Surtout qu'en l'occurrence, c'est une multinationale qui est interrogée : elle a les moyens de répondre vite.

Lundi, quand les analyses indépendantes sont exclues du procès, Pascale Pascariello se dit que les données internes dont elle dispose deviennent décisives. Elle insiste auprès de la multinationale. Le mardi soir à 21 heures, Nestlé finit par admettre, par écrit, qu'il n'y aura pas de réponse. La journaliste met la dernière main à son texte. Il est relu le lendemain matin et publié à 9 h 05, quasi simultanément au début de l'audience lors de laquelle l'avocat des associations intervient très vite : « *Je ne sais pas si vous avez vu l'article de Mediapart...* »

Le président du tribunal ne l'a pas lu. Il demande une impression. À 9h28, tous les protagonistes du procès reçoivent le push de *Mediapart* sur leur téléphone : « Procès des décharges sauvages : Nestlé a caché des données à la justice. »

« *L'équipe de Nestlé se retourne alors vers moi et m'envoie des regards noirs. Ils sont venus en force avec deux gardes du corps, quatre avocats, un chargé de communication et un homme que je n'identifie pas à ce moment-là, qui grimace, me fait des grands signes et baragouine des choses que je n'entends pas car je suis trop loin, mais qui ne sont assurément pas des compliments. J'apprendrai plus tard qu'il s'agit du directeur juridique.* »

Le président demande une suspension d'audience. Pascale Pascariello s'isole et m'appelle. « *Le président risque de me demander la note. On ne l'a pas publiée dans son intégralité. Qu'est-ce que je fais ? Je lui donne ?* »

Publier la note ne mettrait pas en danger la source. Nous décidons donc de la diffuser en annexe de l'article. Chacun y aura accès. Y compris le tribunal.

L'avocate de Nestlé vient voir la journaliste. « *Elle me dit que c'est dégueulasse ce que j'ai fait, que Nestlé n'était pas informée de cet article à venir, que je n'ai pas respecté les règles du contradictoire. Je lui dis que mes questions ont été envoyées cinq jours auparavant. Et que Nestlé ne m'a pas répondu.* »

À la reprise de l'audience, Nestlé tente immédiatement de minimiser cette note. « *Ils essaient de faire passer ça pour trois fois rien, un petit audit interne de gens qui seraient mal informés. Alors que la note a été envoyée aux instances dirigeantes au niveau européen, dont la responsable du groupe et son directeur financier, rapporte Pascale Pascariello. Ils jouent sur le fait que la note est en anglais, qu'il n'y a personne pour la traduire.* »

Surtout, Nestlé attaque Pascale Pascariello bille en tête. « *Le vrai problème, ce sont les pratiques de cette journaliste qui ne nous a pas informés de son article.* » L'avocat des associations tente d'intervenir : « *Cela m'étonnerait beaucoup de la part de Mediapart.* » Mais l'avocate de la multinationale poursuit en se tournant vers la journaliste : « *Elle me l'a d'ailleurs confirmé pendant la pause, qu'elle n'avait pas posé de questions à Nestlé, n'est-ce pas madame ?* »

Face à ce mensonge éhonté, Pascale Pascariello ne sait comment réagir. Il arrive que des mis en cause disent pis que pendre de *Mediapart* pendant les audiences. Les journalistes ne peuvent rien faire. Assis sur leur banc, ils doivent écouter sans broncher, encaisser les coups et parfois les injures. Ils savent que s'ils répondent, ils peuvent être instantanément expulsés de la salle d'audience. Ce n'est pas leur procès. Ils sont spectateurs.

Pascale Pascariello bout intérieurement, mais le « *N'est-ce pas ?* » de l'avocate est une invitation trop tentante. Une provocation pour la faire sortir de ses gonds ? Une manœuvre rhétorique car elle ne pense pas qu'elle aura l'audace de répondre ? « *En tout cas, pour moi, c'est une erreur de sa part car elle me tend une perche. Je réponds alors le plus posément possible. Je vois que le président m'écoute et je déroule l'historique. J'essaie de me contrôler. De ne pas faire trop long.* »

Difficile pour l'avocate de s'offusquer puisqu'elle a elle-même interpellé la journaliste et l'a presque invitée à répondre. Quant au président, il écoute. Ce qu'apporte la journaliste est décisif : l'intentionnalité. Nestlé avait conscience en 2022 de commettre une infraction et n'y a pas mis fin.

Un membre du tribunal confiera à la journaliste n'avoir jamais vu ça en vingt-cinq ans de métier. L'avocate de Nestlé ainsi que le directeur juridique viendront s'excuser auprès d'elle, assurant que le service communication de l'entreprise ne les avait pas avertis de cet article à venir.

Après réflexion, le tribunal a décidé d'intégrer ces documents internes à la procédure. Le jugement sera rendu le 27 mai.

Lire le dernier compte-rendu d'audience

Procès des décharges : le parquet requiert une condamnation de Nestlé mais exclut la pollution

Par Pascale Pascariello

« Water Stories » : plongée dans l'industrie de l'eau en bouteille

Par La rédaction de Mediapart

Toutes nos anciennes coulisses sont à retrouver en cliquant ici

Offre spéciale anniversaire
1 an pour 24 € seulement

J'en profite

NOTRE FORMAT SPÉCIAL POUR LE PROCÈS EN APPEL



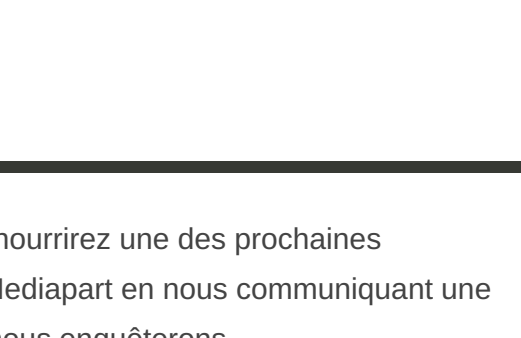
Quand Mediapart a révélé l'affaire libyenne en 2011, personne n'y croyait. Quinze ans et quelque 200 articles plus tard, certains doutent encore, tant les faits défient le sens commun. [Retrouvez ici comptes-rendus, vidéos, FAQ, etc...](#)

NOS AUTRES ENQUÊTES

Pour son nouveau mégayacht, Bernard Arnault reste fidèle aux paradis fiscaux

Par Yann Philippin

Le milliardaire et patron de LVMH vient de s'offrir un énorme navire de plaisance, encore plus grand, encore plus cher. Il a été acquis par l'intermédiaire d'une société immatriculée à Malte, comme pour son yacht actuel, le « Symphony ». Prix estimé : plus de 500 millions d'euros.



Le guet-apens de néonazis ciblait un militant... d'extrême droite radicale

Scoutisme : la nouvelle offensive de Pierre-Édouard Stérin

LA VIDÉO DE LA SEMAINE

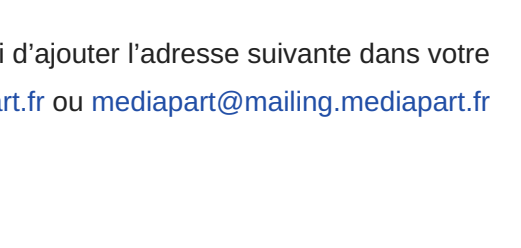


Islam, 19 ans, a été sévèrement mordu à la gorge par un chien de la police municipale le 21 mars à Rillieux-la-Pape. Une vidéo que nous nous sommes procurée montre comment le chien a été lâché par un policier. Islam a porté plainte pour tentative de meurtre. Depuis qu'il a été blessé, les quartiers de la banlieue lyonnaise s'embrasent. [Voir la vidéo](#)

JUSTICE

Un policier condamné à dix ans de prison pour le meurtre d'Olívio Gomes

La cour d'assises de Versailles a condamné vendredi 27 mars Gilles G., le policier qui a tué Olívio Gomes en octobre 2020, à dix ans de prison pour meurtre. La légitime défense a été écartée par les jurés.



Tariq Ramadan : les raisons d'une condamnation à 18 ans de réclusion

L'ex-évêque di Falco condamné à indemniser un homme qui l'accuse de viols, une décision rare

IL Y A 10 ANS DANS MEDIAPART

Pédophilie dans l'Église : les pourfendeurs du silence

Dans le diocèse de Lyon, près de soixante personnes affirment aujourd'hui avoir été abusées par le père Bernard Preynat, responsable scout de 1970 à 1991. Regroupées au sein de l'association La parole libérée, les victimes prennent la parole, mènent l'enquête et interpellent l'opinion publique. Dans leur sillage, d'autres affaires sortent au grand jour. Une boîte de Pandore ouverte en seulement trois mois.

[Lire la suite](#)

INFORMEZ-NOUS

C'est peut-être vous qui nourrirez une des prochaines Newsletter Enquête de Mediapart en nous communiquant une information sur laquelle nous enquêterons.

Pour ce faire, écrivez-nous à enquete@mediapart.fr

Nouveauté
Marine Le Pen, le procès d'une vie
Découvrez un grand format rassemblant tous les éléments permettant de comprendre les enjeux du procès d'une femme et d'un parti cernés par les affaires, alors qu'ils prétendaient incarner la probité.
Voir le format

Offre spéciale anniversaire
1 an pour 24 € seulement
On n'a pas attendu d'avoir 18 ans pour être indépendant !
J'en profite
À la fin des 12 mois, l'abonnement se poursuit à 12 €/mois. Offre résiliable en ligne à tout moment.

MEDIAPART

Qui sommes-nous ? Nous contacter Besoin d'aide Mentions légales CGV

[Gérer mes newsletters](#)

[Se désinscrire de la lettre enquête](#)

Pour être sûr(e) de recevoir nos envois, merci d'ajouter l'adresse suivante dans votre carnet d'adresses : mediapart@info.mediapart.fr ou mediapart@mailing.mediapart.fr

